



COMMUNIQUE

Le gouvernement présente son plan de réforme de l'Ircantec : 25 % de baisse des retraites complémentaires pour les non titulaires de la Fonction publique !

Plus de 20 % (tranche A) et près de 30 % (cadres) de baisse du taux de remplacement pour une carrière complète !

Telles sont les conséquences d'un projet de réforme de l'Ircantec que le gouvernement vient de porter à la connaissance des organisations syndicales de la Fonction publique.

Sur fond de dramatisation artificielle de la situation de l'Ircantec –en réalité aucun déficit technique n'est prévisible avant 2020, voire 2035 si l'on prend en compte les réserves accumulées– le gouvernement vient de présenter un programme de baisse drastique du niveau des retraites servies par l'institution de retraite complémentaire des personnels non titulaires de la Fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière).

Projet encore plus pénalisant que celui proposé en 2005 et retiré dans la précipitation devant le mouvement de protestation unitaire des salariés concernés.

Le positionnement du gouvernement est purement idéologique. Il veut imposer des principes de gestion qui n'ont rien à voir avec les mécanismes de répartition sur lesquels est construite l'Ircantec.

En prétendant « assurer » l'avenir par « des réserves de précaution » considérables et fortement consommatrices en financement supplémentaire, les ministres poursuivent leur double objectif : affaiblissement progressif de la répartition solidaire et dégagement d'un large espace pour les institutions financières et leurs produits par capitalisation.

En 2008 pas plus qu'en 2005, les salariés non titulaires de la Fonction publique ne peuvent accepter la perspective d'une telle diminution de leurs droits à retraite. Et ce, d'autant moins que la situation de l'Ircantec ne le réclame absolument pas.

Le gouvernement a annoncé son intention de boucler cette affaire dans les meilleurs délais et rappelé qu'il avait le pouvoir d'imposer ses solutions en dehors même de toute concertation.

Comme en 2005, la CGT proposera à ses partenaires syndicaux et aux salariés concernés de mener bataille pour assurer une vraie transparence sur les perspectives de cette institution, dans le cadre d'une vraie discussion menée pendant tout le temps nécessaire et pour assurer l'avenir de l'Ircantec sur le long terme sur les seuls principes de la répartition.

Montreuil, le 20 juin 2008